



Le 1^{er} mai 2021 : POUR LA SOLIDARITE INTERNATIONALE, LES LIBERTES SYNDICALES ET LES REVENDICATIONS

Le Bureau de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO (FNAS FO) réuni le 22 avril 2021 a appris la condamnation par un tribunal à Hong-Kong du camarade Lee Cheuk Yan, secrétaire général de la HKCTU, à dix-huit mois de prison pour avoir organisé et participé à un rassemblement pacifique en 2019 en défense de la démocratie.

Il a été condamné en vertu de la loi sur la sécurité nationale, imposée le 30 juin 2020 par le régime Chinois et dénoncée par le mouvement syndical international.

Cette loi vise à réprimer la subversion, la sécession, le terrorisme et la collusion avec les forces étrangères. Elle est contraire au respect des libertés d'association, d'expression et de réunion qui sont garanties entre autres par la convention fondamentale 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Quatre autres défenseurs de la liberté syndicale ont également été condamnés à des peines de prison, cinq autres à des peines avec sursis.

La FNAS FO, avec la confédération, appelle à la libération immédiate de nos camarades ainsi qu'au respect des principes et droits fondamentaux au travail, conformément à l'engagement pris du respect des conventions fondamentales de l'OIT par ses États membres, dont la Chine fait partie.

Pour la FNAS FO, la situation mondiale de crise sanitaire ne saurait en aucun cas affaiblir la mobilisation pour le respect des droits fondamentaux.

Ainsi, en France, elle dénonce la multiplication des pressions et entraves aux droits syndicaux qui se produisent partout dans le monde.

Avec la Commission Exécutive Confédérale, elle condamne la prolongation sans fin de l'état d'urgence qui se décline en de multiples remises en cause des libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales qui doivent toutes être rétablies sans restriction.

Elle demande le retrait du projet de loi sécurité globale et des décrets sécurité intérieure qui le composent et mettent en cause ces libertés.

Après le succès du 8 avril 2021, **la FNAS FO appelle tous les salariés du secteur social, médico-social, de l'aide à domicile, de la protection de l'enfance à se saisir de l'appel des confédérations CGT, FO, FSU et Solidaires du 1er mai, pour en faire une journée de mobilisation et de manifestation sur nos revendications : 183 euros pour tous, agrément sans attendre de l'avenant 43 dans l'Aide à Domicile, maintien et amélioration des conventions collectives : contre toute convention collective unique.**

Paris, le 22 avril 2021